

NOTICE
Advantage® pour chats

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Bayer SA-NV
J.E. Mommaertsiaan 14
B-1831 Diegem (Machelen)



Fabricant responsable de la libération des lots:

KVP Pharma + Veterinär Produkte GmbH
Projensdorfer Str. 324, D-24106 Kiel
Allemagne

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Advantage® 40 pour chats.

Advantage® 80 pour chats.

Imidaclopride

3. LISTE DU (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Principe actif:

10% (100 mg/ml) imidaclopride

Excipients:

0,1% (1 mg/ml) butylhydroxytoluène (E321)

Alcool benzylique

Chaque pipette contient:

| | Pipette | Imidacloprid e | E321 |
|-----------------------------------|----------------|---------------------------|-------------|
| Advantage® 40 pour chats (< 4 kg) | 0,4 ml | 40 mg | 0,4 mg |
| Advantage® 80 pour chats (≥ 4 kg) | 0,8 ml | 80 mg | 0,8 mg |

4. INDICATION(S)

Prévention et traitement des infestations de puces chez les chats.

Un seul traitement prévient les ré-infestations par les puces pendant 3 à 4 semaines. Le produit peut être intégré dans un programme thérapeutique pour le contrôle de la dermatite

allergique par piqûres de puces (DAPP), dans le cas d'un diagnostic préalable par un vétérinaire.

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas traiter les chatons non sevrés de moins de 8 semaines.

Ne pas utiliser chez les animaux présentant une hypersensibilité connue à la substance active ou à l'un des excipients.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Le produit a un goût amer et pourra provoquer occasionnellement une salivation si le chat se lèche au site d'application, immédiatement après le traitement. Il ne s'agit pas d'un signe d'intoxication; cet effet disparaît en quelques minutes, sans aucun traitement.

Dans de très rares cas des réactions cutanées telles qu'une alopecie, des rougeurs, du prurit et des lésions dermiques peuvent se produire. De l'agitation a également été signalée. Très exceptionnellement une salivation excessive et des signes neurologiques comme de l'incoordination, des tremblements et de la dépression ont également été signalés chez les chats.

Si vous constatez des effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chats.

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Les instructions du vétérinaire pour l'usage de ce produit doivent être suivies.

Dosage et Schéma posologique

| Chat (kg poids corporel) | Produit | Nombres de pipettes | Imidaclopride (mg/kg poids corporel) |
|--------------------------|--------------------------|---------------------|--------------------------------------|
| Moins de 4 kg | Advantage® 40 pour chats | 1 x 0,4 ml | minimum 10 |
| 4 kg et plus | Advantage® 80 pour chats | 1 x 0,8 ml | minimum 10 |

La ré-infestation par émergence de nouvelles puces dans l'environnement pourra survenir pendant 6 semaines, voire plus, après le traitement. Le renouvellement du traitement peut alors s'avérer nécessaire en fonction de la pression parasitaire. Afin de réduire l'infestation dans l'environnement de l'animal, il est conseillé de traiter cet environnement contre les puces, aussi bien adultes qu'aux différents stades de leur développement.

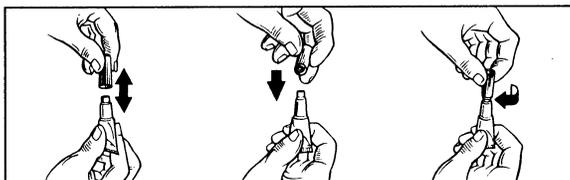
Le produit reste efficace même si l'animal est mouillé, par exemple lors d'une exposition à une averse. Cependant, un renouvellement du traitement peut s'avérer nécessaire, en

fonction de la présence de puces dans l'environnement. Dans ce cas, respecter un intervalle d'une semaine au moins entre 2 applications.

Mode d'administration

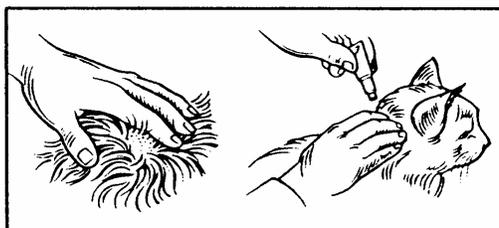
Sortir une pipette de l'emballage.

Tenir la pipette en position verticale, tourner et tirer le capuchon. Utiliser le capuchon à l'envers pour visser et perforer l'orifice de la pipette.



Ecarter les poils du cou du chat à la base du crâne jusqu'à ce que la peau soit visible.

Placer l'ouverture de la pipette sur la peau et presser fermement plusieurs fois pour en vider le contenu directement sur la peau.



9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

A usage externe uniquement.

L'application du produit à la base du crâne permet de minimiser le risque que le chat lèche le produit, voir aussi section *Effets indésirables*.

Appliquer uniquement sur une peau saine. Eviter que les animaux récemment traités se lèchent entre eux.

10. TEMPS D'ATTENTE

Pas d'application.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

A conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Garder la plaquette dans la boîte en carton.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Ce produit est à usage externe et ne peut être administré par voie orale.

Une intoxication après ingestion orale accidentelle chez l'animal est improbable. Dans ce cas, le traitement devra être symptomatique et sous surveillance vétérinaire. Il n'y a pas d'antidote spécifique connu mais l'administration de charbon actif peut être bénéfique.

Prendre les précautions nécessaires en vue d'éviter tout contact du contenu de la pipette avec les yeux ou la bouche de l'animal à traiter.

Eviter que les animaux traités récemment ne se lèchent entre eux.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Bien se laver les mains après application.

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon.

Les personnes présentant une sensibilité cutanée connue peuvent être particulièrement sensibles à ce produit.

Eviter tout contact du produit avec les yeux et la bouche.

En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer abondamment les yeux à l'eau. Si une irritation de la peau ou des yeux persiste, ou si le produit est avalé accidentellement, consulter un médecin.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'application.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

Janvier 2011

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Des études supplémentaires attribuent à l'imidaclopride, en plus de son action contre les puces adultes, un effet larvicide constaté dans l'environnement de l'animal traité. Les larves présentes dans l'environnement de l'animal sont tuées après contact avec l'animal traité.

Le solvant contenu dans ce produit pourrait marquer certains matériaux tels que le cuir, les tissus, plastiques et surfaces vernies. S'assurer que le point d'application est sec avant tout contact avec l'une de ces surfaces.

Les études réalisées avec l'imidaclopride sur les rats et les lapins n'ont pas mis en évidence des effets embryotoxiques primaires, tératogènes ou toxiques sur la reproduction. Les études réalisées sur les chattes en gestation et allaitantes en contact avec leur portée sont limitées. Ces essais laissent présumer jusqu'à présent qu'aucun effet secondaire n'est à prévoir chez ces animaux.

Aucune incompatibilité n'a été observée entre ce médicament, à deux fois la dose thérapeutique, et les médicaments vétérinaires suivants d'usage courant: lufénuron, pyrantel et praziquantel. La compatibilité de ce médicament a été également démontrée avec un large éventail de traitements de routine dans les conditions pratiques, y compris la vaccination.

BE-V188815

Délivrance libre